Municipalité de
Saint-Jean-Baptiste

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 12 septembre 2017 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : *Autoriser l'émission d'un permis de construction visant l'agrandissement en 2 phases (2018 et 2020) de l'étable existante afin de porter l'établissement agricole à un maximum de 380 unités animales avec des distances séparatrices de 53 et 110 mètres au lieu des 156 mètres réglementaires.*

Identification du site concerné : *Lot actuel 4 149 160 (4905, rang des Soixante).*

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-troisième jour d'août deux mille dix-sept.

Le directeur général,

Denis Meunier, g.m.a.